

WEBINAIRE

+ d'informations sur
cnfpt.fr



Le référent territorial Ambroisie

Webinaire organisé par

Le CNFPT, délégation Centre-Val de Loire



En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire



et FREDON Centre-Val de Loire



Depuis avril 2017, un décret et un arrêté visent à ce que des actions de lutte contre les ambroisies, plantes envahissantes, soient coordonnées et mises en œuvre le plus précocement possible sur l'ensemble du territoire. Ces dispositions réglementaires ont été complétées par une récente instruction interministérielle datée du 20 août 2018. Le Préfet du Cher a de son côté pris un arrêté le 02/11/2020 rendant obligatoire la lutte contre les ambroisies.

Les collectivités sont identifiées comme des acteurs de première importance dans la lutte contre l'ambrosie, de par leurs compétences en matière d'urbanisme, espaces verts, voiries, eau, hygiène et santé. Elles sont également incitées à désigner des référents territoriaux.

Dans le cadre de leur convention de partenariat, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et le Ministère des Solidarités et de la Santé ont élaboré, avec l'appui des Agences Régionales de Santé et de l'Observatoire des ambroisies-FREDON France, un programme de formations et de webinaires relatif à la lutte contre les ambroisies et qui s'adressent en priorité aux agents des collectivités.

Date du webinaire :

- Mardi 4 avril 2023

Horaires du webinaire : 9 h à 12 h (connexion à partir de 8 h 45)

Public :

Responsables de services, encadrants et agents : espaces verts, voirie, urbanisme, eau, hygiène et santé, environnement - Chefs de projet développement durable, santé-environnement - Elus des collectivités du Cher.

Intervenant : Lucile QUÉNARD – Fredon Centre-Val de Loire

Contact : Régis FAUVET – regis.fauvet@cnfpt.fr

Le référent territorial Ambroisie

Programme

Objectifs :

- Connaître la réglementation qui s'applique aux ambroisies,
- Savoir quels acteurs sont impliqués dans la lutte,
- Comprendre le rôle des collectivités et le rôle du référent territorial ambroisie,
- Connaître et être en mesure d'utiliser la plateforme de signalement ambroisie,
- Définir et proposer une stratégie de lutte en fonction d'une situation,
- Connaître et être en mesure de faire appliquer les différentes méthodes de lutte,
- Etre en mesure de contrôler les effets de ces actions et d'en rendre compte,
- Connaître les différents outils existants permettant d'accompagner l'animation de la lutte.

Contenu :

- . la réglementation existante,
- . le rôle des pilotes de la lutte,
- . les acteurs de la lutte,
- . le rôle des collectivités,
- . le rôle des référents,
- . la plateforme de signalement ambroisie,
- . les stratégies de lutte,
- . gestion préventive et gestion curative,
- . la sécurité,
- . la gestion des déchets,
- . les différents supports de communication.

Modalité

- Cette action est prévue sous la forme d'un webinaire permettant depuis son ordinateur, en étant équipé d'une simple connexion Internet, d'assister à la conférence et de poser des questions via un système de discussion en direct. Pour une meilleure condition d'écoute, il est conseillé d'utiliser un casque audio.

Le lien vous permettant de vous connecter au webinaire vous sera adressé par courriel avec votre convocation.

Modalités d'inscription

INSCRIPTION JUSQU'AU 21 mars 2023

Le suivi du webinaire nécessite une inscription préalable qui vous permettra de recevoir l'adresse et les instructions de connexion, avec votre convocation.

Inscription en ligne par la collectivité sur <https://inscription.cnfpt.fr> (avec le code E1C16001).



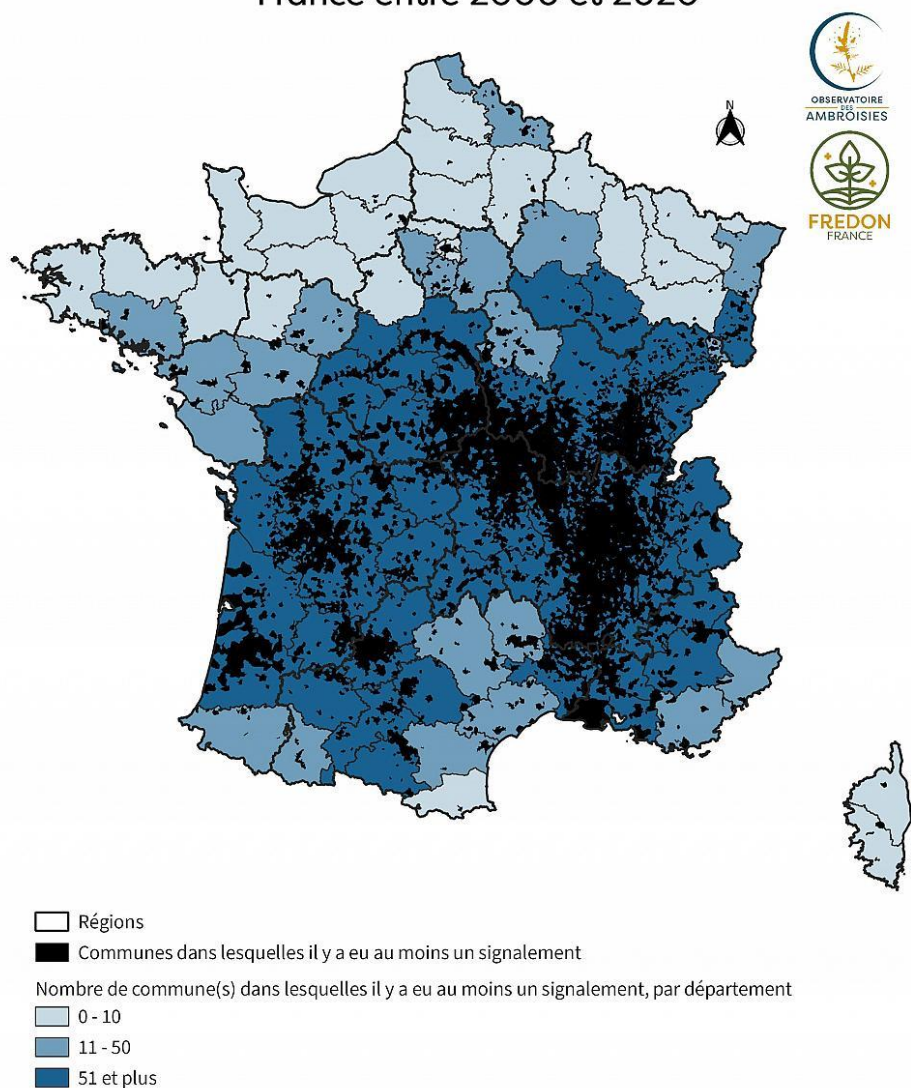
L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante annuelle dont le pollen est très allergisant pour l'homme. Elle est à l'origine de rhinites, conjonctivites, trachéites, avec dans 50 % des cas, l'apparition de l'asthme ou son aggravation. Ces affections toucheraient aujourd'hui plus d'une personne sur cinq dans une zone fortement exposée (données ARS Auvergne-Rhône-Alpes).

C'est une plante envahissante capable de se développer dans une grande diversité de milieux et qui envahit année après année toutes les régions françaises. Voir ci-dessous la carte 2020 de sa répartition. La plante est d'ores et déjà présente sur la partie sud de la région Centre-Val de Loire.

L'enjeu est d'agir le plus en amont possible car :

- plus les ambrosies se répandent dans les milieux et plus la situation devient difficile à gérer et coûteuse en termes de lutte ;
- plus les pollens d'ambrosies sont émis dans l'air et plus les impacts sanitaires augmentent aussi bien en termes de nombre de personnes devenant allergiques que d'accroissement des symptômes allergiques et asthmatiques chez les personnes déjà sensibilisées.

Etat des connaissances sur la répartition de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) en France entre 2000 et 2020



Carte réalisée par l'Observatoire des ambrosies - FREDON France - avril 2020.

Les zones définies représentent, par département, le nombre de communes dans lesquelles il y a eu au moins un signalement d'Ambroisie à feuilles d'armoise.

Sources des données : plateforme de signalement ambrosie Atlasanté, réseau des Conservatoires botaniques nationaux et partenaires, réseau FREDON, réseau des CPIE.